

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 237

présenté par
M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

Au début de l'alinéa 91, substituer aux mots :

« La dérogation prévue au premier alinéa »

les mots :

« Cette dérogation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.